

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT

de BESANCON

CANTON DE ROUGEMONT

COMMUNE DE ROUGEMONT

OBJET

**Modification d'Aménagement  
forestier de la forêt communale  
Période 2016 -2035**

Commune de ROGNON  
N° Code Postal 25280 Bureau Distributeur ROUGEMONT.....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Sept décembre 2015

L'an deux mille quinze  
le Sept décembre à 20 heures

Le Conseil Municipal de la commune de ROGNON

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale,

sous la présidence de M. Didier PAYRAT, Maire

pour la session .....ordinaire du mois d.....

Etaient présents : MM. CARISEY Joël, DEVAUX Pascal,  
FRITSCH Michel, PAYRAT Didier, SEGARD Amieu, FUSIS  
Jean-Louis, LENOIR Stéphan

Absents : MM. Néant

NOTA. - Le Maire certifie que le  
compte-rendu de cette délibération a  
été affiché à la porte de la Mairie le :  
08.12.2015  
que la convocation du Conseil avait  
été faite le  
30.11.2015

et que le nombre des membres en  
exercice est de  
7

Exécution des articles L 121-10, R  
121-7, L 121-11, L 124-3, R 124-2,  
L 121-17, R 121-9 du Code des  
Communes.

Le Maire,

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 - 14 du Code des Communes , à l'élection d'un  
secrétaire pris dans le Conseil.

M. FUSIS Jean-Louis ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir  
ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de révision d'aménagement de la forêt communale  
de ROGNON proposé par l'Office National des Forêts pour la période 2016 - 2035.

Ce projet prévoit que cette forêt , dont la contenance totale est arrêtée à 166.41 ha (surface en  
sylviculture = 166.41 ha), sera composée d'une série unique de production (et de protection  
générale des milieux et des paysages) comprenant les parcelles 1 à 41.  
Cette série sera traitée en :

**Futaie régulière sur 38.71 ha** correspondant aux parcelles ou unités de gestion 1, 2, 4\_j, 5\_j,  
9\_r, 11\_r, 13\_r, 25, 30, 37, 38, 39\_a, 39\_r et 40\_r.

**Futaie irrégulière sur 104.12 ha** correspondant aux parcelles ou unités de gestion 3, 4\_i, 5\_i,  
6, 7, 8, 9\_i, 10, 11\_i, 12, 13\_i, 14, 15 à 24, 26 à 29, 31 à 35, 36, 40\_i, 41.

**En futaie régulière, la surface à régénérer est fixée à 16.01 ha (ou 0.80 ha/an)** dans un groupe  
de régénération de 16.01 ha. ; cet effort sera réalisé dans les unités de gestion 9\_r, 11\_r, 13\_r, 25\_r,  
30\_r, 39\_r et 40\_r.

L'exposé du maire entendu, le Conseil Municipal donne son accord à ce projet.  
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessous.

L'exposé du maire entendu, le Conseil Municipal donne pouvoir au maire de signer toutes les  
pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessous.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,



Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs

Reçu le 14 DEC. 2015



Contrôle de légalité